



**EUROPEAN COMMISSION**  
DIRECTORATE-GENERAL FOR MARITIME AFFAIRS AND FISHERIES

THE DIRECTOR-GENERAL

Bruxelles, le  
MARE.A2/EG

CC-Sud  
M. Jean-Marie Robert  
6 rue Alphonse Rio  
56100 Lorient  
FRANCE

**Sujet: Le déploiement de l'Obligation de Débarquement en 2017**

Votre ref. : Avis du CC-Sud n° 104

Cher Monsieur Robert,

Je vous remercie pour l'avis du CC-Sud n° 104 portant sur l'obligation de débarquement en 2017. Nous sommes tout à fait conscients des nouveaux défis pratiques que l'obligation de débarquement présente pour les pêcheurs qui opèrent tant dans les eaux occidentales australes que dans d'autres bassins où la flotte européenne est active, et nous suivons la situation de près.

Dans ce cadre, la DG MARE a déjà organisé, en février dernier à Bruxelles, un séminaire pour discuter de façon ouverte et transparente des aspects pratiques de l'obligation de débarquement sur la base d'un échange d'expériences acquises par les différentes parties prenantes. Le 15 juin 2015, la Commission a publié le premier rapport sur la mise en œuvre de l'obligation de débarquement (COM(2016)396 final). Comme l'obligation de débarquement s'étend progressivement à d'autres pêcheries, nous continuerons de suivre sa mise en œuvre de près pour essayer de trouver des solutions pratiques aux problèmes auxquels les pêcheurs pourraient faire face.

Concernant la méthodologie applicable aux "quotas uplifts", nous avons publié une série d'informations utiles, et notamment de communiqués de presse, de "questions-réponses" et d'infographies. De plus, mes services ont assisté à vos réunions pour expliquer à vos membres les méthodes de calcul. J'espère que ces informations vous ont aidé à mieux comprendre ce sujet complexe; néanmoins nous restons à votre disposition pour vous apporter des éclaircissements supplémentaires, si besoin est.

Il est certain que le contrôle joue un rôle central dans la mise en œuvre de l'obligation de débarquement. La DG MARE et EFCA sont conscients de l'importance de mettre en place de mesures adéquates pour faire face aux nouveaux défis et nous travaillons avec les autorités nationales pour améliorer l'efficacité des contrôles.

Concernant le fonctionnement de la régionalisation, lors de la préparation des plans de rejet, nous essayons de promouvoir un dialogue constructif entre les Etats membres et les Conseils consultatifs. A ce jour, l'expérience montre que, en règle générale, le CC Sud a contribué de manière significative au travail des Etats membres. Nous regrettons d'apprendre que plus récemment la consultation du CC-Sud n'a pas été satisfaisante et prenons bien note de vos inquiétudes. Nous pensons qu'il faut attirer l'attention du Groupe d'Etats Membres à ce sujet, en présentant des propositions concrètes pour améliorer le fonctionnement de la régionalisation.

Pour 2017, nous avons reçu des recommandations communes provenant du Groupe d'Etats Membres pour les Eaux occidentales australes mettant plus d'espèces et de pêcheries sous l'obligation de débarquement. Ceci n'est pas seulement une conséquence de notre obligation légale sous la PCP, mais représente aussi un développement positif donnant la possibilité aux pêcheurs de s'adapter progressivement à l'obligation de débarquement. Il est dans l'intérêt des pêcheurs d'identifier les espèces et les pêcheries qui, dans une perspective graduelle, devraient entrer dans l'obligation de débarquement. Concernant votre demande de ne pas modifier les dispositions actuelles du plan de rejet pour les pêcheries démersales dans les eaux occidentales australes, je peux confirmer que les Etats Membres ont envoyé des informations supplémentaires, ce qui est un signe très encourageant pour la suite.

Je vous remercie encore de votre contribution constructive. Si vous avez des questions complémentaires, je vous invite à contacter Mme Evangelia Georgitsi, coordinatrice des conseils consultatifs (evangelia.georgitsi@ec.europa.eu; +32.2.295.04.43).

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur Robert, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

João AGUIAR MACHADO

